

Police Regio Turnhout  
1, Grote Markt  
2300 Turnhout  
Tél.: 014/44.33.66  
Fax: 014/44.33.47

5364452854/16000452854/16  
TU.94.L1.452854/2016  
du 16/09/2016

### **SANCTION ADMINISTRATIVE COMMUNALE**

A **GRIETEN** Katty, Maria, Gerarda  
Pastoriestraat 31  
2340 BEERSE

Madame, Monsieur,

Votre véhicule a été trouvé en infraction au Règlement Général sur la Police de la Circulation routière, comme défini à la copie jointe du procès-verbal.

De par la loi du 20 juillet 2005, le législateur a accordé au "Service des Sanctions Administratives Communales", la compétence de régler ce type d'infraction.

#### Procédure:

L'original du procès-verbal est transmis au Service Sanctions administratives Communales.

Ce service vous informera par lettre recommandée de la suite réservée à cette infraction. Dans ce courrier la suite de la procédure est expliquée, tout en mentionnant vos droits.

**Après** réception de la lettre recommandée, vous disposez d'un délai de défense de quinze jours.

Normalement la procédure pour infractions à la circulation se déroule complètement par voie de procédure écrite.

#### Identité du conducteur:

\* Est-ce que vous étiez également le conducteur du véhicule au moment de l'infraction?

Si oui, votre identité est connue par nos services et vous attendez le courrier recommandé du Service des Sanctions Administratives communales.

\* Si vous n'étiez pas le conducteur, ou si la plaque d'immatriculation est délivrée au nom d'une société (personne morale), prière de compléter les données ci-dessous et de les transmettre dans les 15 jours, par poste ou par fax, à l'adresse indiquée en haut à gauche de cette lettre.

Identité du conducteur (à compléter lisiblement et en MAJUSCULES):

Nom: .....

Prénoms: .....

Lieu et date de naissance: .....

Profession:: .....

Rue et numéro: .....

Code postal et commune: .....

Sincères salutations,